
PLAN ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

SEPTEMBRE 2015-2016



Présenté à la :
Direction générale de l'accessibilité
Ministère du Développement économique,
de l'Emploi et de l'Infrastructure

Présenté par :
Earl Black
(705) 675-1151, poste 4806
TTY : (705) 671-6617
eblack@laurentian.ca

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE EN MÉDIAS SUBSTITUTS

INTRODUCTION

Les Services d'accessibilité de l'Université Laurentienne servent environ 9 % de la population étudiante, sans compter le 1 % d'étudiants qui, bien qu'ayant déclaré un handicap, n'utilisent pas ces services.

Ce rapport fait état des mesures que l'Université Laurentienne et les Services d'accessibilité ont prises et prendront pour recenser, éliminer et éviter les obstacles à l'endroit des étudiants et employés handicapés dans cet établissement postsecondaire. L'Université Laurentienne s'efforce, depuis l'adoption de la Politique et des lignes directrices concernant les étudiants ayant des besoins spéciaux en 1997, d'éliminer les obstacles de manière proactive.

ACCESSIBILITÉ : PLANIFICATION ET FORMATION

La *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées* (LAPHO) et la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) stipulent en matière de planification annuelle de l'accessibilité et d'élimination des obstacles cinq exigences spécifiques qui constituent le cadre du Plan d'accessibilité de l'Université Laurentienne.

En 1996, l'Université Laurentienne a fait l'objet d'une vérification de l'accessibilité et, en 2005, a éliminé de nombreux obstacles recensés à l'origine. Au cours des dernières années, nous avons marqué des progrès en faisant prendre conscience de l'accessibilité à l'échelle de l'établissement, et le personnel chargé de cette question la prend en compte maintenant, par réflexe, en planifiant n'importe quel projet, des événements aux nouveaux bâtiments en passant par les achats et les plans de cours.

Au cours de la dernière année, l'Université a :

- fait l'objet, en décembre 2014, d'une vérification de l'accessibilité par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et a eu de bons résultats;
- approuvé, au niveau du Conseil des gouverneurs, une politique révisée en matière d'achats de biens et de services qui ajoute au processus d'achat des attentes en matière d'accessibilité. En outre, puisque tous les membres du personnel peuvent effectuer des achats inférieurs à 3 000 \$, nous leur offrons une formation pour assurer qu'ils se procurent des produits et services accessibles, le cas échéant;
- sondé les étudiants pour recenser les barrières;
- formé un Comité de l'affichage pour examiner les affiches du campus, à l'intérieur comme à l'extérieur, et écarter les obstacles à l'accessibilité;
- élaboré les politiques répondant aux exigences du règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (NAI);
- formé les membres du personnel et bénévoles à propos des NAI : l'emploi, l'information et la communication, de même que les normes applicables au milieu bâti et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario; la formation sera offerte à tous les membres du personnel chargés d'élaborer les politiques de l'Université, de même qu'à tous les fournisseurs de biens et de services ou d'installations au nom de l'Université, et adaptée à leurs rôles et responsabilités;
- fait l'aménagement paysager autour de l'édifice Alphonse-Raymond de manière à permettre l'accès libre et entièrement sans obstacle; transformation de l'actuel pavillon en béton de deux étages en un hall d'entrée principal, visible et accessible, pouvant servir de lieu de rassemblement;
- amélioré les espaces d'enseignement dans l'édifice Alphonse-Raymond, à la manière de l'édifice Parker, y compris l'acoustique, la technologie AV/TI et l'accessibilité par l'entremise d'un nouvel ascenseur public offrant un accès sans obstacle à toutes les salles de classe et à tous les étages du bâtiment;

- formé les membres du corps professoral et du personnel aux techniques appliquées de prévention du suicide;
- créé un programme de mentorat pour venir en aide aux membres de la population étudiante ayant des troubles de santé mentale;
- mis en œuvre deux campagnes d'une semaine de sensibilisation à la santé mentale (octobre et mars);
- élaboré une Politique en matière d'adaptation pour les étudiants ayant un handicap, qui définit les rôles de l'Université, des Services d'accessibilité, de la population étudiante et du corps professoral. La politique facilite pour toutes les parties l'adaptation en collaboration.
- La plupart des documents requis en médias substituts sont produits par les Services d'accessibilité. Le bureau se fie parfois au Service ontarien de ressources éducatives en format de substitution (SOREFS), qui permet aux étudiants ayant une déficience perceptuelle d'avoir accès au matériel pédagogique en temps utile dans le format dont ils ont besoin. En outre, le bureau a recours à ACE, référentiel de textes en formats accessibles offert aux utilisateurs ayant un handicap visuel dans les établissements participants du Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario.

PROCHAINES ÉTAPES

Comme prochaines étapes, l'Université entend :

- améliorer, dans le cadre du Projet de modernisation du campus, l'accès aux services et le passage à travers ceux-ci en mettant en place une porte d'entrée principale clairement visible aux édifices Parker et des salles à manger et un nouvel espace entrée multiétages à l'atrium offrant aux visiteurs un point d'arrivée démarqué et facile à suivre pour s'orienter sur l'ensemble du campus et accéder aux services des étudiants/d'information;
- rénover les espaces d'enseignement dans l'édifice des classes pour rendre le plancher plat et accessible, améliorer l'éclairage et l'acoustique et mettre à niveau les installations pédagogiques, y compris les tableaux blancs ou noirs, les écrans et le matériel de projection; ces réaménagements appuieront les styles d'apprentissage et d'enseignement des plus divers et amélioreront l'accès aux étudiants ayant un handicap;
- mettre en place un « guichet unique » aux services étudiants en centralisant dans une aire accessible, à l'intérieur d'un atrium central rénové situé à l'étage principal de l'édifice Parker, les services étudiants actuellement assurés à divers endroits du campus. Les zones très fréquentées par les étudiants, comme le bureau des inscriptions, seront situées au rez-de-chaussée en raison d'un achalandage piétonnier intense et les secteurs faiblement fréquentés seront aux étages supérieurs et visibles, accessibles et peu éloignés;
- créer un ensemble de nouveaux espaces qui donneront aux étudiants un sentiment d'appartenance à la communauté, vecteurs d'un climat intellectuel sain auquel on a accès sans obstacle;
- ouvrir un centre d'accueil principal doté d'enseignes efficaces en français, anglais et ojibway;
- continuer de former les membres du corps professoral et du personnel aux techniques appliquées de prévention du suicide;
- continuer de former les membres du personnel et bénévoles à propos des NAI : l'emploi, l'information et la communication, de même que les normes applicables au milieu bâti et le Code des droits de la personne de l'Ontario; la formation sera offerte à tous les membres du personnel chargés d'élaborer les politiques de l'Université, de même qu'à tous les fournisseurs de biens et de services ou d'installations au nom de l'Université, et adaptée à leurs rôles et responsabilités;
- former les nouveaux membres du corps professoral aux principes de conception universelle des structures;

- continuer de mettre en œuvre deux campagnes d’une semaine de sensibilisation à la santé mentale (octobre et mars);
- évaluer le programme de mentorat et continuer de l’offrir pour venir en aide aux membres de la population étudiante ayant des troubles de santé mentale.

Pour comprendre l’étendue de l’engagement de la Laurentienne en vertu de la LAPHO, veuillez suivre les deux liens ci-dessous qui donnent respectivement une vue d’ensemble du Plan directeur du campus et du Projet de modernisation du campus :

<http://laurentian.ca/campus-master-plan>

<http://laurentian.ca/campus-modernization-project>

DISPONIBILITÉ AU PUBLIC

Le Plan d’accessibilité de la Laurentienne sera publié sur le site Web de l’Université Laurentienne et mis à la disposition des personnes qui le désirent en formats substitués.